



Grand-Duché de Luxembourg

Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 / 97 80 78 / <https://www.weiswampach.lu> / urbanisme@weiswampach.lu

Certificat

En date du **22 août 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2024/064
Genre de la construction	Installation photovoltaïque en toiture d'une maisons existante
Localisation de la construction	Section Lieu-dit Parcelle cadastrale C de Weiswampach Auf dem Stein 435/7743 38 Cité Steen 9993 Weiswampach Luxembourg
Nom et adresse du permissionnaire	Monsieur Jérôme Bach 38 Cité Steen 9993 Weiswampach Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le 02 SEP. 2024

Le Bourgmestre.



Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.